

COLLOQUE

Les 40 ans de la directive du 25 juillet 1985 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux



COUR DE CASSATION

Mercredi 24 septembre 2025
9h00 – 17h30

En Grand'chambre de la Cour de cassation

S'inscrire
en présentiel



Sous la direction scientifique de

Domitille DUVAL-ARNOULD, Doyenne de la première chambre civile
et **Mireille BACACHE**, Conseillère en service extraordinaire,
première chambre civile

En partenariat avec la revue Responsabilité civile et Assurances de
LexisNexis et l'institut droit et santé (IDS) de l'Université Paris Cité

9h00 Allocution d'ouverture :

- **Carole CHAMPALAUNE**, présidente de la première chambre civile de la Cour de cassation

Les spécificités de la responsabilité

Présidence : **Domitille DUVAL-ARNOULD**, doyenne de la première chambre civile

• Les conditions de l'action

- Un fait générateur spécifique : le défaut - **Patrice JOURDAIN**, professeur émérite à l'Université Paris 1
- Le lien de causalité et d'imputabilité : quelles présomptions ? **Stéphanie PORCHY-SIMON**, professeure à l'Université Lyon 3

• Le régime

- Un double délai original - **Charlotte de CABARRUS**, conseillère référendaire de la première chambre civile de la Cour de cassation
- Une cause d'exonération spécifique : le risque de développement - **Philippe BRUN**, avocat général de la deuxième chambre civile
- Un régime optionnel ou exclusif : quels fondements alternatifs de responsabilité ? **Mireille BACACHE**, conseillère en service extraordinaire à la Cour de cassation

11h15 Pause

11h30 Table ronde de droit comparé

Présidence : **Bernard CHEVALIER**, conseiller à la première chambre civile

Intervenants :

- **Gerhard WAGNER**, professeur à l'Université Humboldt de Berlin
- **Bernard DUBUISSON**, professeur à l'Université catholique de Louvain
- **Ducan FAIRGRIEVE**, professeur à l'Université Paris-Dauphine

13h00 Pause- déjeuner

Le domaine du régime spécial

14h30

- Présidence : **Mireille BACACHE**, conseillère en service extraordinaire de la première chambre civile de la Cour de cassation
- Le domaine *ratione personae*
 - Quels responsables sur le fondement du régime spécial ? **Laurent BLOCH**, professeur à l'Université de Bordeaux
 - Le cas des professionnels et des établissements de santé: dialogue entre la Cour de cassation et le Conseil d'Etat - **Domitille DUVAL-ARNOULD**, doyenne de la première chambre civile et **Florian ROUSSEL**, maître des requêtes au Conseil d'Etat
- Le domaine *ratione materiae*
 - Les produits numériques et systèmes d'IA - **Luc GRYNBAUM**, professeur à l'Université du Luxembourg
 - Les produits de santé : un régime adapté ? **Sophie HOCQUET-BERG**, professeure à l'Université de Lorraine
- Le domaine quant aux dommages
 - Quelles alternatives indemnitaires pour les victimes de dommages corporels ? - **Christophe RADÉ**, professeur à l'Université de Bordeaux

17h00 Propos conclusifs :

- **Jean-Sébastien BORGHETTI**, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas